

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 14/06/2023

ID : 060-216002923-20230606-2023060603-DE

S'LO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HALLOY (Oise)

République Française

### SÉANCE DU 6 JUIIN 2023

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Date de la convocation : 31/05/2023		Date d'affichage : 31/05/2023
POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

L'an deux mil vingt-trois et le 6 juin à 19 heures 00, Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gilles BOYENVAL, Maire.**

**Présents :** Serge JACQUET, Bruno VITRY, Robert PILLET, Thierry GUILLOU, Fabienne LOFFET, Frédéric MARQUIS, Lionel POIDEVIN, Jérôme FILLOCQUE, François LOUIS.

**Absente excusée :** Martine LEFEBVRE (pouvoir donné à Bruno VITRY)

**Secrétaire de séance :** Fabienne LOFFET

Objet de la délibération : **ACHAT DE LA PARCELLE A 782 – A 785**

Réf 2023060603

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il a reçu par mail en date du 31 mars 2023 de Me DESCAMPEAUX, Notaire à Grandvilliers qui stipule que dans le cadre du règlement des successions de M. et Mme WARNAULT-NAVARRÉ, les héritiers conviennent de vendre à la commune les parcelles sises en bordure de voie cadastrées section A numéros 782 et 785 pour une contenance totale de 76 ca, à l'euro symbolique. M. le Maire précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune pour un montant de 200€.

Monsieur le maire demande à son conseil de délibérer sur cet achat.

Le conseil municipal décide :

- D'acheter lesdites parcelles pour 1€.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents concernant cette vente.
- D'accepter l'acte de vente.

Le Maire  
Gilles BOYENVAL